

## Édito

### Transition écologique

## Relever le défi



L'année commence sous de fâcheux auspices : refus du gouvernement d'indexer la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'inflation, suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et augmentation du taux de cotisation des employeurs territoriaux à la CNRACL,

dans le cadre de la réforme des retraites.

En ajoutant à ces décisions l'explosion des prix de l'énergie, l'inflation renchérissant le « panier d'achats du maire », et le coût toujours exorbitant des normes pour les budgets locaux, l'équation recettes-dépenses est quasiment impossible à résoudre dans de nombreuses communes.

Pourtant, à mi-mandat, beaucoup d'élus ont à cœur d'investir. Ils doivent notamment mener un chantier colossal et prioritaire, qui s'étalera sur plusieurs mandats : celui de la transition écologique et énergétique. La seule rénovation thermique du patrimoine bâti des collectivités coûtera des centaines de milliards d'euros et donne une idée de l'enjeu ! Nous devons aussi investir dans le développement des énergies renouvelables – le législateur nous demande même d'accélérer en la matière –, rénover nos parcs d'éclairage publics et nos installations de chauffage, requalifier les friches, etc.

Le gouvernement annonce la création d'un fonds vert de deux milliards d'euros. Cette enveloppe n'est pas à la hauteur des enjeux et sa répartition sera, comme celle de la DSIL et de la DETR, à la main des préfets.

Enfin, beaucoup de communes ne disposeront pas des moyens en ingénierie nécessaires pour élaborer un projet à court terme. Et risquent de ne pas bénéficier des crédits du fonds. Plutôt que de centraliser la gestion financière du dispositif, l'État devrait accompagner les élus dans la définition et le financement sur mesure de leurs projets. Car ils sont les chevilles ouvrières de la transition écologique, sans qui ce défi ne peut être réussi.

DAVID LISNARD



## Maintenir la proximité du service postal

Le Bureau de l'AMF a validé, le 24 janvier 2023, le contenu du contrat de présence postale territoriale 2023-2025 que l'Association signera prochainement avec l'État et La Poste.

Les objectifs de ce sixième contrat s'inscrivent dans la continuité des précédents, à savoir le maintien d'un maillage territorial de proximité et d'une qualité de services auxquels les maires et les habitants sont attachés. Il convient, en effet, de maintenir une présence physique de l'offre postale sans méconnaître les mutations profondes auxquelles La Poste est confrontée.

### Accord préalable du maire

Tout d'abord, l'Association a souhaité préserver, pour toutes les communes concernées, le principe de l'accord préalable du maire avant toute transformation d'un bureau de poste en agence postale communale ou intercommunale ou encore en relais poste chez un commerçant.

Se faisant le relais de nombreux maires, l'AMF a également œuvré avec succès pour limiter les fermetures journalières intempestives des bureaux de poste et permettre, pour certains d'entre eux, leur ouverture le samedi matin. Il conviendra ensuite d'assurer le suivi de ces engagements au niveau national.

Dans le contrat de présence postale territo-

riale 2020-2022, une plus grande autonomie avait été laissée aux commissions départementales de présence postale territoriale (CDPPT) pour affecter la partie de la dotation qui n'est pas fléchée vers les dépenses dites obligatoires (indemnités des agences postales, rémunération des relais poste commerçant, participation au fonctionnement des bureaux de poste...).

L'AMF a souhaité renforcer ce dispositif dans le nouveau contrat, en associant davantage les commissions départementales de présence postale territoriale aux projets et aux décisions concernant les modalités de la présence postale sur leur territoire.

L'Association a poursuivi sa mobilisation pour assurer la pérennité des ressources du fonds postal national de péréquation territoriale pour les années à venir. En effet, depuis 2021, la réforme de la CVAE a fragilisé ses ressources. Le fonds de péréquation est désormais alimenté par deux ressources différentes : un abattement de fiscalité locale et une compensation budgétaire dont le montant est adopté chaque année par la loi de finances.

Enfin, La Poste souhaite apporter des modifications au modèle de convention pour la gestion des agences postales communales et intercommunales, les discussions avec l'AMF se poursuivent sur ces évolutions.

# Un nouveau modèle de gendarmerie

Le directeur général de la gendarmerie nationale, le général d'armée Christian Rodriguez, s'est exprimé devant le Bureau de l'AMF et les présidents d'association départementale le 24 janvier dernier pour faire un point de situation sur la création de 200 nouvelles brigades de gendarmerie.

Inscrit dans la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur en décembre dernier, ce projet met fin à la fermeture, ces 20 dernières années, de plus de 400 brigades. Il ne s'agit pas d'un simple projet immobilier mais de la consécration d'un nouveau modèle de gendarmerie constitué de modes d'action innovants, visant à « aller vers », et adaptés à une société en transformation qui recherche un service public de proximité. Ces unités, dont les premières devraient être créées à l'été 2023, viendront renforcer les implantations actuelles, soit pour densifier le maillage territorial en comblant les vides de présence, soit pour faire face à une augmentation de l'activité et de la population.

La volonté est de créer deux types d'unité :



deux tiers de brigades fixes et un tiers de brigades mobiles ou itinérantes à forte visibilité. Depuis le mois d'octobre, des réunions de concertation se tiennent dans les départements, pilotées par les préfets et les commandants de groupement de gendarmerie. Elles visent à présenter le projet et initier des échanges sur les lieux et les modalités de créa-

tion. Répondre aux attentes locales de manière concertée et transparente est au cœur du projet.

La réalisation financière des projets immobiliers reste une préoccupation des maires. Pour faciliter les démarches des élus, la gendarmerie a simplifié les formalités administratives. Une nouvelle méthode de détermination de la valeur locative a égale-

ment été définie : elle sécurise le plan de financement des projets sur 27 ans (3 baux de 9 ans). La hausse des coûts de construction est prise en compte dans le mode de calcul des loyers. Le général Rodriguez a souligné le lien fort et indispensable unissant les maires et « leurs » gendarmes.

Réf. : LOPMI promulguée le 24 janvier 2023

## Trop de normes

Le CGCT a triplé de volume dans les vingt dernières années. Cette inflation normative est en tête des préoccupations des élus.

Afin d'apporter des solutions structurelles à ce problème coûteux, particulièrement pour les petites communes aux ressources techniques limitées, la Délégation aux collectivités territoriales du Sénat a lancé une mission. Plusieurs propositions ont d'ores et déjà été avancées par le sénateur Rémy Pointereau, à la manœuvre de la mission, pour « une thérapie de choc ». Elles visent notamment à améliorer les études d'impact et renforcer le rôle du CNEN.

Rendez-vous le 16 mars prochain, de 10 h à 12 h 30, à l'occasion des États généraux de la simplification sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

## DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

# Les résultats de l'enquête

4 774 communes et 210 intercommunalités ont répondu à la deuxième enquête de l'AMF et d'Intercommunalités de France visant à réaliser un état des lieux sur la mise en œuvre de la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En ce qui concerne l'État, les difficultés de mise en place de la dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme sont dues soit à la disparité de préparation des services déconcentrés, soit à la mise à jour ou l'opérationnalité de certains logiciels de traitement des demandes ou de la plateforme nationale Plat'AU.

Du côté des collectivités, d'autres difficultés sont identifiées, notamment la gestion du double flux papier – numérique qui accroît la charge de travail des agents, la mauvaise couverture numérique de certaines communes, ou encore le manque de formation et d'infor-

mation concernant l'utilisation des logiciels. Les communes et intercommunalités craignent par ailleurs un amoindrissement du lien physique et social avec les pétitionnaires, précieux pour instruire les demandes.

Néanmoins, communes et intercommunalités perçoivent les bénéfices d'une dématérialisation aboutie, notamment les possibilités de raccourcir les délais d'instruction, de réduire les coûts d'instruction, de fluidifier les relations avec les services consultés, ou d'améliorer la qualité de l'instruction et le suivi des dossiers.

L'ensemble de ces résultats ont vocation à alimenter le programme national « Démat ADS » piloté par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, afin d'identifier les points de blocage à lever pour accélérer et sécuriser cette dématérialisation.

Consulter les résultats de l'enquête sur [www.amf.asso.fr/réf.BW\\_41546](http://www.amf.asso.fr/réf.BW_41546)

## David Lisnard en Outre-mer

David Lisnard se rend régulièrement dans les départements pour comprendre le contexte dans lequel les maires agissent. Dans ce cadre, et afin d'évoquer les enjeux des communes d'Outre-mer, le président de l'AMF s'est rendu du 30 janvier au 4 février dernier en Guyane, en Martinique et en Guadeloupe. David Lisnard a pu échanger sur de nombreux sujets avec les maires : les conséquences d'une immigration massive à Cayenne, l'inadaptation locale des critères nationaux de dotations, la prise en compte des spécificités locales, le logement, l'éducation, le foncier, les finances, la sécurité, les sargasses, le chlordécone, les évolutions démographiques, la santé, etc. Il a pu également être question des évolutions institutionnelles, quelques mois après l'appel de Fort-de-France, mais les perspectives institutionnelles ne doivent pas empêcher parallèlement d'agir pour régler les problèmes immédiats. David Lisnard a assuré avoir rencontré « des élus passionnés et force de propositions que l'AMF s'attachera à conforter et porter. »

## Hausse de la cotisation retraite

Saisie par l'AMF le 18 janvier au sujet de l'augmentation du taux de cotisation des employeurs publics à la CNRACL, la Première ministre Elisabeth Borne a fait part dans sa réponse du 25 janvier de son engagement à compenser cette augmentation. Dans l'attente de rencontrer prochainement les ministres Stanislas Guerini, Gabriel Attal et Dominique Faure, la Coordination des employeurs territoriaux – au sein de laquelle l'AMF siège – a informé le gouvernement de son opposition ferme à l'augmentation de cette cotisation. La Coordination a formulé plusieurs demandes, notamment de mettre à plat le système de retraites des employeurs territoriaux et d'arrêter la compensation démographique vers les autres régimes.

Voir [www.amf.asso.fr/réf/BW41547](http://www.amf.asso.fr/réf/BW41547)

## Logistique durable

**Organisation des flux de marchandises et du stockage, adaptation aux nouveaux modes de consommation, renforcement de la recherche de proximité, verdissement des flottes, fiscalité locale commerciale équitable, ZFE... Autant de défis que les collectivités doivent relever. Afin de faire des propositions en faveur d'une logistique durable au service des habitants et des entreprises, l'AMF organise le 8 mars prochain à 14h30 avec le GART, le CEREMA, la FNAU, le programme INTERLUD, et l'association représentative du secteur de la logistique (AFILOG), une rencontre d'échange sur les bonnes pratiques en matière de gestion logistique.**

## Les outils de la sobriété énergétique



Le 27 janvier dernier, l'AMF a organisé un webinaire afin de permettre aux communes et aux intercommunalités d'identifier leurs moyens d'action pour avancer vers une plus grande sobriété énergétique. Plus de 1 000 collectivités ont répondu présentes.

À cette occasion, l'AMF a fait le point sur les outils mis en place pour les aider à faire face cet enjeu majeur, tant pour maîtriser les dépenses de leur fonctionnement que pour répondre aux objectifs de transition énergétique.

Le ministère de la Transition énergétique, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) ont tour à tour présenté le contexte, des exemples d'actions de sobriété énergétique, le programme Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE), porté par la FNCCR et l'AMF, et le Fonds Vert – dont un volet porte sur la rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public.

Retrouvez la vidéo, les présentations des intervenants et d'autres ressources sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

Le lien vers le fonds vert : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>

Le lien vers le programme ACTEE : [www.programme-cee-actee.fr](http://www.programme-cee-actee.fr)

## Ukraine : un nouvel appel aux dons financiers

Face aux bombardements de l'armée russe sur les installations de productions d'énergie ukrainiennes, privant de nombreux Ukrainiens de chauffage et d'électricité, l'AMF et la Protection Civile ont décidé de lancer un nouvel appel commun national aux dons financiers pour l'achat et la livraison de groupes électrogènes vers des villes ukrainiennes. L'AMF invite l'ensemble des communes et intercommunalités de France à relayer l'appel à la générosité publique de la Protection Civile et à contribuer.

Cette opération humanitaire est l'occasion de la mise en place, à terme, d'éventuels partenariats ou jumelages entre les communes françaises donatrices et leurs homologues ukrainiens qui auront reçu les dons nécessaires à l'achat des groupes électrogènes par la Protection Civile. Coordonnées bancaires sur [www.amf.asso.fr/réf.BW41557](http://www.amf.asso.fr/réf/BW41557)

### MOBILITÉS DÉCARBONNÉES

## SALON « DRIVE TO ZÉRO »



La première édition du salon « Drive to Zéro » se tiendra du 5 au 7 avril à Paris. Alors que le changement climatique transforme la physionomie du monde et nous impose de faire évoluer nos usages, la manière dont nous produisons, consommons, et nous déplaçons. Pour s'adapter à ces transformations, un nouvel écosystème de

contact afin de déployer ensemble la mobilité décarbonée.

L'AMF, partenaire de cet événement, y sera représentée par les co-présidents de sa commission Mobilité, Frédéric Cuillerier, maire de Saint-Ay (45) et Sylvain Laval, maire de Saint-Martin-le-Vinoux (38).

**CONTACT** [www.drivetozero.fr](http://www.drivetozero.fr)

la mobilité s'organise, répondant à de nouveaux enjeux, imaginant de nouvelles solutions. Drive to Zéro est le premier rendez-vous permettant aux acteurs publics et aux entreprises de rentrer en

Un kit d'appel à destination des organisateurs ainsi que des livrets pédagogiques sont disponibles dans la boîte à outils du site Internet de l'association.

L'édition 2022 a été l'occasion d'une participation exceptionnelle dans plus de 2000 lieux de festivité.

**CONTACT** [www.fetedelanature.com](http://www.fetedelanature.com)

### JOUR DE LA TERRE

Célébré chaque 22 avril depuis 1970, le Jour de la Terre rassemble plus d'un milliard d'individus dans le monde autour des thématiques environnementales.

L'association française éponyme s'adresse aux citoyens, écoles, entreprises et institutions, au travers de programmes dédiés à l'écologie. Elle les accompagne dans la diminution de leur impact sur l'environnement.

Les communes qui le souhaitent peuvent mettre en avant des initiatives environnementales, par le biais d'activités telles que des conférences et des ateliers variés, axés sur l'écologie.

**CONTACT** [www.jourdelaterre.org/fr](http://www.jourdelaterre.org/fr)

### SPORTS

## SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE



Afin d'éveiller les élèves aux bienfaits de la pratique sportive régulière et de mobiliser les parents autour de cet enjeu, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse organise, du 3 au 8 avril prochain, la semaine olympique et paralympique.

S'inscrivant dans le cadre de Paris 2024, cette initiative fait du sport un outil pédagogique pour la communauté éducative. L'ensemble des établissements scolaires peut participer aux opérations nationales ou être à la manœuvre de projets locaux.

**CONTACT** [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

### CULTURE

## SEMAINE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DE LA FRANCOPHONIE

La Semaine de la langue française et de la Francophonie se déroulera du 18 au 26 mars 2023 avec pour thématique « Une semaine à tous les temps ? ». Le ministère de la Culture nous invite ainsi à réfléchir à notre perception et à notre rapport au temps, notamment aux travers des mots francophones qui les expriment. La langue française traverse toutes les disciplines artistiques, ce qui ouvre le champ des possibles pour jouer des mots autour de ce thème. Des milliers d'événements sont organisés en France et à l'étranger à cette occasion, inscrivez le vôtre à l'agenda dédié ! Ce temps fort est également l'occasion de valoriser les projets réalisés autour de l'opération « Dis-moi dix mots ».

**CONTACT** [www.semainelanguefrancaise.culture.gouv.fr](http://www.semainelanguefrancaise.culture.gouv.fr)

### ENVIRONNEMENT

## FÊTE DE LA NATURE 2023

La Nature, mise particulièrement à mal au cours de l'été dernier, aura comme chaque année sa fête du 24 au 29 mai prochain. Ces cinq jours seront l'occasion de mettre en avant la biodiversité.

Pas de thématique particulière pour cette dix-septième édition, la nature se célébrera à travers tous les thèmes liés au vivant dans des milieux variés ! Seul mot d'ordre : les animations doivent se dérouler dans la nature, être gratuites et ouvertes à tous.



# La recette d'un budget vert

**Évaluer l'impact environnemental** de son budget, c'est disposer d'un outil de pilotage et assurer la transparence de l'action publique. Différentes méthodes existent.

● **Un outil à destination des collectivités souhaitant évaluer leur budget sous le prisme des enjeux climatiques** a été élaboré en 2020 par I4CE, en partenariat avec l'AMF, France Urbaine et cinq villes et métropoles volontaires.

Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste d'actions – ou taxonomie – considérées comme très favorables, favorables sous conditions, neutres ou défavorables pour différents objectifs environnementaux (climat, pollutions, fragmentation des habitats, utilisation des ressources naturelles, espèces exotiques, ...).

Ses résultats permettent de mettre en regard la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs environnementaux, afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.

Cet outil, mis gratuitement à la disposition de toutes les collectivités, présente de manière synthétique les intérêts pour une collectivité de se lancer dans une telle démarche et comment s'y prendre. Il se présente sous la forme d'un guide méthodologique et d'annexes techniques.

En 2022, la méthodologie a été complétée de nouvelles

compétences par I4CE avec l'appui de l'OFB et de Régions de France.

*Pour plus d'informations : [www.i4ce.org/publication](http://www.i4ce.org/publication)*

● **Le vade-mecum sur la construction d'une évaluation environnementale du budget** publié en avril 2022 par l'Inet, l'Agence France Locale, avec l'aide de l'AMF décrit d'autres méthodes.

Ce guide très complet insiste sur le rôle déterminant des collectivités territoriales dans les politiques environnementales et vous permet de vous appuyer sur de nombreux exemples locaux et descriptions de bonnes pratiques.

L'Inet présente un panorama des approches analyses climat décliné sous les items suivants : Budget carbone, Budget vert, Budget pondéré, Méthode de comptabilité socio-environnementale, Budget climat, Méthode se basant sur les objectifs de développement durable (ODD), Normalisation (famille de normes ISO 14000). Il présente, en deuxième partie, une synthèse des propositions du guide méthodologique.

*Ce guide est téléchargeable gratuitement sur le site de l'AMF : [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) réf. BW41182*

## URSSAF : attention, erreurs !

Des URSSAF opèrent, à tort, des redressements au motif que les indemnités de fonction des élus, retraités à titre professionnel, doivent être assujetties aux cotisations sociales, quel que soit leur montant.

L'AMF a saisi l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) pour mettre fin à ces erreurs.

Pour mémoire, ce sont les élus en activité qui ont cessé leur activité professionnelle pour leur(s) mandat(s) qui doivent cotiser au régime général, y compris lorsque leurs indemnités de fonction sont inférieures au seuil qui déclenche les cotisations sociales, soit 1 833 € en 2023. Mais pas tous les élus retraités !

## Retraite des élus avocats

L'AMF a saisi la Caisse nationale des barreaux français pour mettre fin à une injustice qui touche les élus avocats demandant à liquider leur retraite professionnelle.

Cette liquidation leur est refusée au motif qu'en tant qu'élus, ils continuent à acquérir des droits auprès de l'Ircantec.

Cette caisse professionnelle est la seule à appliquer cette discrimination qui méconnaît les droits des élus.

## Indemnités 2023 pour les agences postales communales et intercommunales

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, l'indemnité mensuelle forfaitaire pour les agences postales communales s'élève à 1 140 €. Pour les agences postales communales situées dans une zone de revitalisation rurale, dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou pour les agences postales intercommunales, ce montant est fixé à 1 284 €.

## FACTURES D'ÉLECTRICITÉ

### ENVOYEZ L'ATTESTATION AVANT FIN MARS

Amortisseur électricité ou bouclier tarifaire, les collectivités locales concernées doivent remplir rapidement l'attestation et l'adresser à leur fournisseur via le canal qu'il a mis en place à cet effet pour bénéficier des dispositifs de soutien mis en place par l'État pour leurs factures d'électricité en 2023. C'est cette attestation, unique, qui donnera droit au bénéfice du bouclier, de l'amortisseur électricité et du plafonnement à 280€/MWh soit 0,28€/kWh en moyenne sur l'année 2023 pour les collectivités locales assimilables à une très petite entreprise. Pour mémoire, le bouclier tarifaire s'adresse à toutes les collectivités éligibles au tarif réglementé de vente (moins de 10 ETP, budget inférieur à 2 millions d'€, pour les sites ayant souscrit une puissance inférieure ou égale à 36 kVA).

L'amortisseur est accessible aux collectivités non éligibles au tarif réglementé, ne pouvant donc bénéficier du bouclier tarifaire. Un document présentant la manière de remplir l'attestation selon les fournisseurs est disponible sur le site de l'AMF. *Voir les modalités pour remplir l'attestation sur [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) réf. BW41566*

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022

### RÉPARTITION DES IFER PHOTOVOLTAÏQUES

La seconde loi de finances rectificative pour 2022 a modifié la répartition des impositions forfaitaires des entreprises de réseaux (IFER) photovoltaïques de façon plus favorable aux communes membres d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique (FPU).

Ainsi, l'article 14 de la loi n° 2022-1499 du 1<sup>er</sup> décembre 2022 de finances rectificative pour 2022 prévoit que dans un EPCI à FPU, la répartition de l'IFER relative aux centrales photovoltaïques installées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 sera la suivante : 50 % à l'EPCI (dont 60 % provenant de la part communale, et 20 % de droit commun), 20 % aux communes d'implantation et 30 % aux départements.

Les communes ont la possibilité d'en transférer une partie à leur intercommunalité si elles le souhaitent. La répartition reste inchangée pour les centrales photovoltaïques installées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (50 % pour les départements, 50 % pour les EPCI à FPU).

*Consulter l'article de la lettre d'informations IntercoActu sur [www.amf.asso.fr/](http://www.amf.asso.fr/) réf. BW41537*

## La vie du réseau

### Déplacements des services de l'AMF

Les services de l'AMF interviennent régulièrement au sein des Associations départementales de maires. **Myriam Morin Bargeton**, conseillère technique au département Administration et Gestion communales, se rendra à Saint-Lô le 27 février pour une formation sur la gestion des concessions funéraires devant les élus de la Manche. **Pauline Tivelet**, chargée de mission Europe et Affaires internationales, interviendra pour une formation sur les financements européens à l'Association départementale des maires de Seine-et-Marne le 3 mars.

### Rencontre AMF sur le déploiement des ZFE-m

Pour faire de la Zone à faible émission mobilité (ZFE-m) une opportunité et non une contrainte pour accompagner la transition des mobilités sur les territoires, leurs entreprises et les habitants, l'AMF a invité, le 16 février 2023, l'ADEME et le nouveau coordinateur national pour le déploiement des ZFE-m, Édouard Manini, à apporter un éclairage aux interrogations des élus sur la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Animée par Sylvain Laval, coprésident de la commission Mobilité à l'AMF, cette rencontre sera l'occasion d'éclairer les collectivités sur ce nouvel outil destiné à lutter contre la pollution atmosphérique. Ce webinaire est retransmis sur le site de l'AMF [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

### Travaux de la commission Sécurité et Prévention de la délinquance

Cinq groupes de travail sont lancés par la commission Sécurité et Prévention de la délinquance de l'AMF : « Police municipale et gardes champêtres », « Outre-mer », « Grands centres urbains et métropoles », « Ruralité » et « Continuum prévention-sécurité-justice ». Les élus intéressés par ces cinq axes peuvent s'inscrire auprès des deux

chargés de mission Prévention de la délinquance et Sécurité de l'AMF.

**Contacts : Denis Mottier (Tél. 01 44 18 14 17 ; [denis.mottier@amf.asso.fr](mailto:denis.mottier@amf.asso.fr)) et Lionel Ledemay (Tél. 01 44 18 14 25 ; [lionel.ledemay@amf.asso.fr](mailto:lionel.ledemay@amf.asso.fr))**

### Un webinaire AMF sur le bouclier tarifaire et l'amortisseur électricité

Le 9 février, l'AMF, le ministère de la Transition énergétique et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, en partenariat avec la FNCCR, ont organisé un webinaire sur les nouvelles aides (le bouclier tarifaire et l'amortisseur électricité) mises en place par le gouvernement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. À qui s'adressent ces aides, quelles sont les conditions à remplir pour en bénéficier et comment faire pour les mobiliser ?

Retrouvez ce webinaire sur [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

### « Le Mégot des villes et ses compagnons de voyage »



Gestes Propres a lancé une vidéo pédagogique retraçant l'aventure d'un mégot. Soutenue par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, l'AMF et les éco-organismes partenaires de Gestes Propres, cette initiative permet de sensibiliser la population sur les risques d'abandonner de petits déchets au sol, alors même que seulement 26 % des Français ont conscience que 80 % des déchets retrouvés en mer ont été jetés à terre. N'hésitez pas à valoriser ce contenu en téléchargeant gratuitement la vidéo. **Contact : [www.gestespropres.com](http://www.gestespropres.com)**

### MAIRES DE FRANCE. La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité n° 409 | Gratuit

AMF - 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15. **Crédits photographiques :** © Ville de Cannes, p. 1 ; © AdobeStock p.2 ; p. 3.



### LE MAGAZINE. AU SOMMAIRE DU N° 409 DE FEVRIER 2023

- Enjeu.** Réforme des retraites : la triple peine pour les collectivités.
- Pratique.** Améliorer la sécurité des transports scolaires.
- Juridique.** Énergie : les aides pour les collectivités.
- Votre mandat.** Les référents déontologiques des élus locaux.

### AGENDA DE L'AMF

- 8 mars**  
Webinaire « Agir pour une logistique durable dans nos territoires »
- 10 mars**  
Commission Sécurité et prévention de la délinquance
- 29 mars**  
Commission Numérique

### AGENDA DES AD

- 11 mars**  
Assemblée générale de l'Association des maires de la Gironde
- 18 mars**  
Assemblée générale de l'Association des maires du Loiret
- 23 mars**  
Congrès des maires de la Somme
- 24 mars**  
Assemblée générale de l'Association des maires des Pyrénées-Atlantiques
- 29 mars**  
Bureau de l'Association des maires de La Réunion

### mairesdefrance.com

**DÉJÀ ABONNÉ ?**  
ACTIVEZ VOTRE ESPACE DIRECTEMENT SUR LE SITE POUR ACCÉDER À L'INTÉGRALITÉ DES CONTENUS



**1** Munissez-vous de votre numéro d'abonné puis cliquez sur l'onglet « Mon espace abonné » sur le site.

**2** Cliquez ensuite sur « Abonné, activez votre espace »

**3** Une fois votre espace activé, vous pourrez accéder à tous les contenus en cliquant sur « Abonné : accéder à votre espace »